

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ABONNEMENT Par année \$3.00 Pour six mois 1.50 Pour quatre mois 1.50 Edition Hebdomadaire \$1.00 Administration et Rédaction, 524, Rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa, 15 Mai 1886

LISTES ELECTORALES

La nouvelle loi va augmenter considérablement le nombre des électeurs. En cette ville seulement, plus de 2,000 noms sont déjà ajoutés à la liste existante, et il est probable que de nouvelles inscriptions seront faites avant la dernière révision.

Cette loi est surtout favorable à la classe ouvrière, à ceux qui gagnent de petits salaires, quand même ils ne tiennent pas feu et lieu. Elle est assez ample pour nous permettre de dire que tout homme âgé de vingt et un ans et vivant du fruit de son travail, a maintenant le droit de vote!

La nouvelle loi est le suffrage universel corrigé.

Un grand nombre de Canadiens français ont été frustrés de leurs droits par le passé au moyen d'un truc ingénieux pratiqué à leur détriment. Ce truc consistait à les cotiser à un chiffre au-dessous de la valeur de leur propriété, soit moins de \$400.

On calcule qu'à Ottawa seulement, 150 à 200 Canadiens français ont perdu leur vote de cette façon, à la dernière élection. Bien entendu, ce n'était pas des conservateurs.

Ce truc n'est plus possible aujourd'hui. La loi protège l'élection et contre le cotiseur—plus sûr que son parti que de son devoir—et contre toute manipulation électorale.

Mais à l'électeur de se protéger, à lui de voir que son nom soit sur la liste. A cette phase, l'inscription n'est sans doute pas aussi facile que lorsqu'il s'agissait de faire une simple déclaration devant l'officier reviseur. Mais quoique la procédure soit plus compliquée, cela est en core comparativement facile.

La seconde liste sera imprimée dans quelques jours. Que tous nos amis des différents quartiers la consultent avec soin et qu'ils réparent sans tarder toutes les omissions qui ont pu se glisser. Nous attirons tout spécialement l'attention de nos compatriotes du quartier Ottawa sur ce point, car nous craignons bien qu'il n'y ait là des lacunes à combler.

Ce qui est vrai de la capitale doit l'être encore davantage des comtés qui nous avoisinent, de tous les comtés d'Ontario où il y a des groupes français. Ici, du moins, nous avons une forte organisation, tandis que nos compatriotes des autres parties de la province sont presque entièrement laissés à leur initiative personnelle. Que nos hommes instruits, que les vrais patriotes se mettent donc à l'œuvre.

Ne l'oublions pas, le vote est le grand levier, le grand engin de notre système politique. Le vote c'est la représentation, c'est l'influence, c'est le respect de nos droits. Plus nous aurons de votes, plus nous aurons de députés de notre origine, plus nous aurons d'influence, plus nous serons respectés.

Canadiens, faites-vous inscrire sur les listes électorales! C'est pour vous non-seulement un droit mais un devoir.

LA QUESTION RIEL

M. Dorais, député de Nicolet, a fait un discours fort sage, fort modéré sur cette question au cours du débat Riel. Quelques-unes de ses réflexions méritent d'être notées.

"Je ne crois pas qu'il soit de mon devoir de discuter cette question ici, car je considère que je n'ai point été élu membre de la Législature Provinciale pour discuter les actes du gouvernement fédéral.

Je n'ai point l'intention d'intervenir dans les questions qui sont du ressort du parlement fédéral, de même que je m'opposerais à l'intervention du parlement fédéral dans les questions qui nous concernent exclusivement. Nous sommes représentés à Ottawa, où cette question a été réglée après avoir été discutée à fond.

Il serait ridicule que la législature provinciale se constituât en Cour de Révision pour modifier une décision du plus haut tribunal que nous ayons dans les pays.

Une chose qui me frappe c'est que les mérités n'ont pas présenté une seule requête en faveur de Riel; si les Mérités n'ont pas daigné s'occuper de cette cause, je ne vois pas pourquoi l'on soulèverait aujourd'hui cette question pour créer des haines et des divisions parmi les Canadiens Français.

M. Dorais accuse les libéraux de n'être pas sincères dans leurs protestations et dit qu'ils ont soulevé la question Riel dans le seul but de favoriser les intérêts de leur parti.

Dans le comté de Lotbinière, dit-il en terminant, les libéraux n'ont point osé toucher à cette question, de crainte que M. Joly ne s'y opposât et ne fit subir une défaite à leur candidat.

PROJETS IMPORTANTS

Les Frères de la Doctrine Chrétienne ont acheté la semaine dernière sur la rue Sherbrooke à Montréal, une propriété de \$70,000. Les Frères ont l'intention d'y établir un cours d'éducation supérieure.

On commencera la construction de cet établissement en septembre. L'Université Laval est aussi à la veille de creuser les fondations de ses bâtiments sur la même rue. Ces deux constructions seront à 15000 pieds de distance.

TRANSPORT OCEANIQUE

Nous apprenons que des arrangements sont sur le point d'être conclus entre le gouvernement impérial et le gouvernement fédéral, pour établir, entre le Canada et l'Angleterre, un système pour le transport et la livraison des paquets par la maille.

Nous avons lieu de croire que ce système déjà en opération dans plusieurs pays, aura aussi d'excellents résultats ici.

SOUSCRIPTIONS POUR LES INCENDIES

Table listing names and donation amounts for fire relief: E. J. Faulkner, \$100.00; Jos. Lapiere, 25.00; Bédard et Lachapelle, 25.00; A. Waters et Preston, 10.00; Major Boyd, 5.00; N. Caron, en argent, 5.00; D. Casey, do, 5.00; G. Lamontagne, do, 2.00; E. Petit, do, 4.00; A. Couture, do, 1.00; G. Lafond, do, 1.00; R. W. Farley, do, 1.00; Jos. Fortin, do, 2.00; M. Patton, do, 2.00; O. Germain, do, 1.00; C. Campagna, do, 1.00; A. Landry, do, 1.00; S. Berton, do, 1.00; Z. Bannerville, do, 1.00; P. Sabourin, do, 1.00; A. Montcion, do, 1.00; A. Carrière, do, 1.00; H. Charlebois, do, 1.00; F. Ranger, do, 50; C. Parent, do, 50; M. Desormeau, do, 50; J. Vincent, do, 50; M. Robitoux, do, 50; A. Morin, do, 50; Jos. Desjardin, do, 50; M. Carrière, do, 50.

Plusieurs petits montants ne sont pas mentionnés. Le total des souscriptions en argent et en marchandises s'élève à \$226.61.

La somme de \$46.61 a été collectée en argent et \$180 en marchandises. Les collecteurs continueront leur souscription la semaine prochaine dans le quartier No 3.

L'EMIGRATION CHINOISE

Sur l'invitation de M. Oscar McDonell, Près dent du Cercle Lafontaine, un grand nombre de membres de l'Association Ouvrière Conservatrice se sont réunis, dans la salle St Joseph dans le but de discuter les questions se rapportant au Bill de l'Immigration Chinoise, actuellement sous la considération du Parlement.

M. McDonell ayant laissé le fauteuil après les délibérations ordinaires du Cercle Lafontaine, M. Stewart y fut appelé et présida la discussion des deux sociétés réunies.

Il est alors proposé par M. H. J. Guppy, de l'Association Ouvrière Conservatrice, secondé par M. A. Foisy, du Cercle Lafontaine: "Que les membres du Cercle Lafontaine et de l'Association Ouvrière Conservatrice, réunis en assemblée, et représentant la classe des ouvriers d'Ottawa, ont la ferme confiance que le Gouvernement de la Province adoptera les mesures nécessaires pour prévenir l'émigration chinoise au Canada."

Résolu de plus qu'un comité soit nommé afin de préserver la résolution ci-dessus à l'Hon. J. A. Chapleau, Secrétaire d'Etat. M. Guppy se prononce énergiquement contre l'immigration chinoise. M. Foisy concourt pleinement dans les remarques de l'orateur précédent et croit que les efforts des deux sociétés réunies seront couronnés de succès.

M. Pêchevin Desjardins parla en français et en anglais et dit qu'il était heureux, sur l'invitation du Cercle Lafontaine, d'adresser la parole à cette assemblée. Il se réjouit de voir l'unanimité qui existe entre les deux sociétés et il espère que la victoire sera facile pour le parti conservateur qui en a déjà remporté tant. C'est ce parti qui a inauguré toutes les principales réformes qui ont fait du Canada l'une des plus grandes contrées.

M. F. H. A. Leggat est en faveur d'une taxe annuelle sur les mongols, ce qui les empêcherait probablement de vouloir venir se fixer au Canada.

M. J. Dufresne dit que la protection personnelle était la première loi de la nature et que si le gouvernement ne protége pas les ouvriers ils auront à se protéger eux-mêmes. Le parti conservateur, cependant, a toujours été le grand ami de la classe ouvrière et il espère que cette circonstance le gouvernement sera encre à la hauteur de la position en protégeant les ouvriers sur les côtes du Pacifique.

M. H. L. Pinard dit que les Chinois ne sont pas fait pour vivre parmi les peuples civilisés et il est prêt à supporter la plus forte motion que l'on puisse faire à ce sujet. Il est proposé par M. Oscar McDonell, secondé par R. J. Dawson, "que le comité réuni soit de suite requis de demander au gouvernement de déclarer nul et de nul effet tout contrat passé dans une législation étrangère dans le but de favoriser l'immigration au Canada."

M. McDonell parle en français et en anglais et dit en substance que les classes travaillantes avaient droit à tous les égards du gouvernement. Il croit que l'immigration chinoise est un grand mal pour le pays, vu la différence de mœurs et le petit salaire dont ils se contentent. Le président se lève alors et dit que l'an dernier 300 manufacturiers de cigares, allemands d'origine, ont été engagés avec un salaire qui ne pouvait être accepté par nos ouvriers canadiens et à leur arrivée à Montréal, ils ont remplacé 300 ouvriers canadiens qui se sont trouvés sans travail.

Les résolutions proposées, ont été adoptées à la grande unanimité et un comité a de suite été choisi pour les présenter, lundi prochain, à l'honorable M. Chapleau, Secrétaire d'Etat, le comité ayant le droit de s'ajoutre les membres de toutes les autres sociétés qui désireront s'unir au mouvement. Le comité fut composé des deux présidents, de MM. Bruce, Guppy et Curry, de l'association ouvrière, et MM. Pinard, Foisy, et l'échevin Desjardins, du Cercle Lafontaine. M. le président McDonell propose alors un vote de remerciements à M. Stewart pour la manière impartiale avec laquelle il a présidé cette assemblée.

Navigation

Le vapeur Gaieneau est parti ce matin pour Montréal.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

(Séance du 14 Mai.)

La séance est ouverte à 3 hrs p.m. Les bills suivants sont lus pour la troisième fois. Bill concernant l'intérêt dans la Colombie Anglaise.—L'honorable M. Thompson. Bill concernant certains ouvrages sur les rivières navigables.—Sir Hector Langevin. Sir John Macdonald propose la troisième lecture du bill concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest dans le parlement du Canada.

M. MILLS propose comme amendement que le bill soit renvoyé au comité pour l'insertion d'une clause pourvu qu'il y ait un individu du sexe masculin, âgé de 21 ans, sujet de Sa Majesté, et résident de ce pays dans le Nord-Ouest soit qualifié à voter pour l'élection de membres à la Chambre des Communes. Perdu sur division. L'honorable M. MILLS propose encore un amendement au bill en ce qui concerne le retrancher partie de la clause 18 exigeant un dépôt de candidats à la Chambre des Communes.—Perdu sur division. M. WATSON propose un amendement pour protéger les électeurs contre l'influence induite du gouvernement.—Perdu sur division.

L'honorable M. THOMPSON propose la seconde lecture d'un bill amendement l'acte concernant la réforme des jeunes délinquants dans le comté de Halifax, Nouvelle-Écosse.—Approuvé. L'honorable M. THOMPSON propose la seconde lecture d'un bill amendement l'acte concernant les offenses contre la personne.—Approuvé. L'honorable M. McLELLAN propose que la Chambre se forme en comité des subdés.

M. MILLS dit qu'il a l'intention d'appeler l'attention de la Chambre sur le Sénat. Il est d'opinion que le Sénat est incompatible avec le principe du gouvernement populaire. Le but du Sénat est de protéger les divers intérêts des provinces, et cependant l'électorat n'est pas admis à user de son contrôle sur la création de cette Chambre. Sous ce rapport, le Sénat n'est pas en harmonie avec les principes de la constitution. Car actuellement le Sénat peut facilement être composé de amis et de ennemis du gouvernement. Pour éviter ce danger, il faudrait nécessairement que les membres du Sénat fussent nommés par le peuple, et aussi que leur nombre fut réglé.

Sir John A Macdonald dit qu'il est évident que l'honorable député ne pouvait pas s'imaginer que cette question passerait du Sénat au peuple. L'honorable député prétend que la constitution du Sénat n'était pas en harmonie avec le principe fédéral, mais il ne faut pas oublier que la constitution du Sénat ne tient pas du principe fédéral mais bien de la constitution britannique. (Il cite l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.)

Actuel gouvernement en Angleterre, sauf dans de très rares exceptions, n'a rencontré de difficultés à la chambre des lords au sujet de ses mesures surtout depuis l'adoption du bill concernant la réforme. Il ne se rappelle aucun cas où la chambre des lords ait rejeté une mesure du moment qu'elle avait jugé que cette mesure contrariait les vœux du peuple. Nous avons un gouvernement responsable et si nous voulons adopter le système américain il faudra créer une seconde chambre élective. Nous avons fait l'expérience et il a fallu revenir à l'ancien système. Même l'honorable George Brown a voté pour l'abolition du Sénat électif et il le fera de nouveau. L'honorable député jusqu'à présent rien devant cette chambre qui indique que le peuple désire quelques changements à la constitution du Sénat. Il a toujours eu d'avis que le corps électif lui-même au bon fonctionnement de la constitution.

A 6 heures la séance est suspendue. SEANCE DU SOIR

Les bills suivants sont lus une troisième fois. Bill pour incorporer la compagnie de télégraphe "North American."—M. Taylor. Bill concernant la compagnie du "North and North Western Junction Railway"—M. Kilvert.

M. DAVIES reprend le débat sur la constitution du Sénat. Il est d'avis qu'une seule Chambre suffit mais tant qu'il y a un Sénat il est en faveur d'un Sénat électif. M. McNEILL est d'avis qu'un Sénat électif nuitrait aux intérêts du pays, car cette Chambre dépendrait du peuple et les membres savent fort bien que pour conserver leurs sièges il leur faut d'abord plaire à leurs constituants tandis qu'un Sénat électif ne se soucie pas du danger d'être influencés par l'excitation populaire dont ils sont indépendants et c'est en cela que consiste la meilleure garantie pour sauvegarder les intérêts du pays.

M. JAMESON dit que si l'honorable député avait fait un mot direct au lieu d'un amendement il aurait eu son appui, mais qu'il avait confiance dans le gouvernement et voterait contre l'amendement. M. CASEY appelle l'amendement. M. WOOD (Droverville) n'est pas en faveur de deux pouvoirs électifs. L'honorable député a eu tort de dire que le Sénat était au pouvoir du premier ministre, il ne peut pas plus qu'un juge nommé par la Couronne. M. Fisher, Amyot, Laurier, Fairbanks, Armstrong, Weldon, Dupont prennent part au débat. Le vote est pris et l'amendement est rejeté. Pour 57, contre 83. La Chambre se forme en comité des subdés et adopte plusieurs articles du budget.

A 2.30 heures a.m. la séance est levée. DECES

En cette ville, le 14 mai, Marie Gauthier, veuve de feu J. Bte Auclair, de St Vincent de Paul, Québec, décédée à la résidence de son fils, M. P. C. Auclair, marchand tailleur de cette ville. Les funérailles auront lieu le 16 courant. Le convoi funèbre quittera la résidence de M. P. C. Auclair, No 240 rue Concession, à 4.30 hrs P. M. pour se rendre à l'église St Jean-Baptiste et de là au cimetière Notre-Dame. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les journaux de Montréal sont priés de reproduire.

Ouvrez l'œil!

REGARDEZ CE QUE FAIT CHEAP JACK

Ses prix modiques, ses conditions faciles et la variété de ses marchandises ont tellement fait augmenter son commerce qu'il lui a fallu ajouter à l'un de ses magasins une allonge à deux étages de soixante-dix pieds de longueur. Beaucoup de personnes d'Ottawa, surtout du Flat, viennent acheter à son établissement.

TENDEZ L'OREILLE

En payant comptant un cinquième des marchandises, les acheteurs peuvent obtenir crédit pour la balance, moyennant une différence de prix d'un centin par trente sous seulement. Les personnes qui n'ont pas le temps de se rendre à l'achat, peuvent obtenir les marchandises à meilleur marché qu'ailleurs pour argent comptant. Pour pouvoir accorder au public les avantages que

CHEAP JACK

lui offre, il faut comme lui n'avoir pas de loyer à payer et posséder les moyens d'acheter beaucoup à la fois et pour argent comptant sans être gêné par le crédit qu'il accorde lui-même.

MEUBLES

LAVEUSES ET TORDEUSES COMBINÉES

PLUME, MATELAS

LITS A RESSORTS,

MIROIRS, POELES,

IMAGES ENCADREES,

HORLOGES, VAISSELLE,

VOITURES D'ENFANTS,

LAMPES, VERRERIE,

FERBLANTERIE,

BATTERIE DE CUISINE,

COUTEAUX, etc.

E. D. D'Orsonnens,

GERANT

Vis-à-vis le Gros Orme

Rue Principale, Hull

B. G.

TAPIS

Nos importations de printemps sont arrivées. Dessins les plus nouveaux en BRUXELLES, TAPISSERIES.

Tout laine

UNION, FICELLE.

Le plus grand assortiment dans Ottawa.

Voyez nos prix avant d'acheter ailleurs et vous saurez de l'argent.

—AUSSI—

200 douzaines de

Rideaux en point

Très nouveaux.

Un grand lot de Marchandises mouillées venant de Montréal. A Sacrifice.

BRYSON,

GRAHAM

et Cie.,

150, 152, 154, rue Sparks.

& Cie.

NOUVEAU RESTAURANT

Repas à toutes heures,

142 1/2 RUE SPARKS.

TABLE DE 1ère CLASSE.

Lunch à Midi, 6 billets pour \$1.00.

GUSTAVE CHEVRIER, Propriétaire.

Ottawa, 12 mai, 1886. 6m

Pour garnir les Maisons.

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

—ET DE—

TAPISSERIE

Voyez-les avant d'acheter.

Harris & Campbell,

RUE O'CONNOR.

VENANT D'ETRE RECUES

10,000

Pièces de papier

peint.

De tous genres et de tous prix.

G. PHILIBERT

PEINTRE.

208 RUE DALHOUSIE, OTTAWA.

HOTEL RIENDEAU

TENU SUR LE PLAN

Européen et Américain,

64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémices de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure. On trouve constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

Thomas Leblanc,

TAILLEUR

vient d'ouvrir une boutique de tailleur au Nos. 537 et 539, au magasin de M. A. D. Richard, rue Sussex.

Toutes commandes exécutées avec promptitude et coupe garantie.

N. B.—Hardes fines une spécialité.

N. PAGE et Cie.,

Imprimeurs et Relieurs,

No. 152 1/2 rue Principale,

HULL.

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin, élégance et promptitude.

Se charge aussi de la confection des insignes pour clubs et sociétés nationales et de bienfaisance.

Prix très modérés.

N. PAGE et Cie.

Ottawa, 12 mai 1886. 1a

Chaussures.

J'ai maintenant en mains un immense assortiment de chaussures faites à la main. Les pratiques trouveront tout ce qu'elles peuvent désirer en fait de chaussures de printemps et d'été. Bonne qualité, dernier goût et à bon marché.

G. MURPHY,

No. 536 côté ouest de la rue Sussex.